



**HAL**  
open science

# Le latin tardif et le cycle des indéfinis dans la diachronie du français

Richard Ingham

► **To cite this version:**

Richard Ingham. Le latin tardif et le cycle des indéfinis dans la diachronie du français. Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina), 2011, 6. hal-03478677

**HAL Id: hal-03478677**

**<https://hal.science/hal-03478677v1>**

Submitted on 14 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Le latin tardif et le cycle des indéfinis dans la diachronie du français**

Richard INGHAM  
(Birmingham City University, Royaume Uni)  
[richard.ingham@bcu.ac.uk](mailto:richard.ingham@bcu.ac.uk)

### **1. DU LATIN A L'ANCIEN FRANÇAIS: CONTINUITE ET RUPTURE**

Le problème abordé dans la présente étude concerne la rupture entre le latin tardif et l'ancien français dans la syntaxe des indéfinis sous la portée de la négation où il s'est opéré un changement typologique entre le latin tardif et les langues romanes. Cette évolution se distingue de changements typologiques comme celui qui concerne l'ordre des mots (Bauer 1995), dans la mesure où elle introduit une solution de continuité entre le latin tardif et les langues romanes, plutôt qu'entre le latin classique et ses descendants. On prend d'ordinaire le latin tardif comme précurseur, typologiquement parlant, des langues romanes, mais nous verrons que tel n'est pas le cas dans le domaine des indéfinis. En situant le problème dans le contexte de la recherche typologique portant sur les indéfinis dans les langues contemporaines de Haspelmath (1997), nous tâcherons de trouver une explication du phénomène qui tienne compte du contexte sociolinguistique de l'évolution du latin tardif vers les langues romanes.

La notion d'une rupture de continuité en diachronie a été conçue en termes de « langage interrompu » par McWhorter (2007), qui constate dans l'histoire des langues comme le chinois, le persan et l'arabe une tendance à simplifier la morphologie, qu'il attribue au fait qu'elles ont été apprises comme langue seconde par des peuples conquis. Ordinairement, une langue se transmet d'une génération à l'autre dans toute sa complexité, du moins en ce qui concerne sa morphosyntaxe, mais son apprentissage par un grand nombre de locuteurs non-natifs change le jeu. Chacune de ces langues est devenue la langue officielle d'un grand empire et en tant que telle a été apprise comme langue seconde par les grandes masses de la population concernée, avec comme résultat une forte simplification de sa morphosyntaxe. Pour ce qui est du latin, langue impériale s'il en fût, McWhorter hésite pourtant, estimant que le degré de simplification qu'il a subi dans sa mutation vers les langues romanes a été insuffisamment élevé pour constituer une « interruption », au sens où il l'entend.

Goyette (2000) reprend la thèse de la créolisation du latin proposée par Meillet pour expliquer les changements subis dans

l'évolution des langues romanes en ces termes: « Les langues romanes sont nées de contacts entre des variétés créolisées et non-créolisées du latin » (Goyette 2000 : 105, tr. RI). Pour lui, ces contacts et cette évolution seraient intervenus vers le III<sup>ème</sup> siècle avant J.-C. Le langage des latinophones participant à la conquête et à l'occupation de la Gaule est sans doute issu d'un tel processus. Il avait perdu bon nombre de contrastes morpho-syntaxiques du latin classique, raison pour laquelle Goyette le désigne comme un créole ou du moins un « créolide ». Dans la présente étude on poursuivra cette notion de contacts entre variétés, « créolisées » ou non, du latin tardif, en se penchant sur le cas des locutions indéfinies. Nous ferons ressortir deux développements différents qui ont mis fin au système des indéfinis du latin classique. Le premier, qui constitue une évolution normale dans les variétés non-standardisées, a été une tendance à faire proliférer le cumul des négations. Le second a supprimé la valeur négative des indéfinis latins comme *nullus* en la remplaçant par une valeur non-assertive. La co-présence de ces deux phénomènes est à mettre en rapport, selon nous, avec le degré de latinité différent des populations urbaines et rurales, respectivement. Elle nous permettra de dresser un tableau, spéculatif à certains égards, de l'évolution du système des indéfinis de la basse latinité.

## 2. La typologie des indéfinis sous la négation (Haspelmath 1997)

L'approche typologique de Haspelmath (1997) fournit un bon instrument de travail permettant d'étudier l'interaction de la négation et de la distribution des indéfinis (voir aussi Dahl 1979). Elle propose trois types de constructions où figurent un pronom ou modifieur indéfini dans un énoncé négatif. La configuration syntaxique la plus fréquente est celle d'une particule de la négation accompagnant un indéfini « mot n- », c'est-à-dire un indéfini dont l'emploi se limite aux énoncés négatifs, p. ex. :

NV - NI

(1) **Nie** widziaam **nikogo**

(polonais) (Haspelmath 1997 : 31 et seq.)

NEG (j') ai-vu personne

« Je n'ai vu personne »

Effectivement, l'indéfini polonais *nikogo* ne s'emploie pas en dehors d'une négation.

La configuration la moins fréquente est celle d'un indéfini négatif qui exprime la négation toute seule, sans la présence de la particule de négation, p. ex. :

V - NI

- (2) Ich sah **niemand** (allemand)  
 Je ai-vu personne  
 « Je n'ai vu personne »

Le troisième cas de figure est celui d'une particule de négation associée au verbe et accompagnée d'un indéfini non-assertif. Celui-ci peut être employé dans toute proposition ayant un sémantisme virtuel, négatives comprises. C'est le cas de l'irlandais moderne, où l'indéfini *aon* ('quelque') s'emploie dans les propositions négatives aussi bien que virtuelles, p. ex. :

NV - I

- (3) **Níor** labhair aon duine (irlandais)  
 NEG a parlé quelque individu  
 « Personne n'a parlé »

- (4) Mà thagann **aon** duine (irlandais)  
 Si vient quelque individu  
 « Si quelqu'un vient »

Pour un indéfini de ce type on emploie l'appellation « terme de polarité ».

Dans les propositions affirmatives, par contre, on trouve l'indéfini positif *éigin* :

- (5) Dúirt duine **éigin** liom  
 a-dit individu quelque à-moi  
 « quelqu'un m'a dit... »

Le système des indéfinis de l'irlandais moderne a maintenu cette conformité au IIIème type d'Haspelmath (1997), bien qu'au cours des siècles les items lexicaux eux-mêmes se soient vu remplacer par d'autres. En vieil irlandais (VIème-Xème siècles), les pronoms *nech/ní* et les modifieurs *nach/na* se comportaient comme *aon* terme de polarité en irlandais moderne, se tenant dans les énoncés négatifs aussi bien que dans les énoncés virtuels :

- (6) ní-m-raib **ní**  
 (ZCP 7: 308 §1) (*Dictionary of the Irish Language* 1 ní)  
 NEG-à-moi-soit chose  
 « Que je n'aie rien... »

- (7) Cech duine shirfess **ni** fort...  
 (LB 462) (*Dictionary of the Irish Language* 1, ní)  
 chaque individu qui-demanderà chose sur-toi

« Quelqu'un qui demandera quoi que ce soit à propos de toi... »

Par ailleurs, le fait que le vieil irlandais, le vieux saxon et les dialectes du vieil anglais illustrés par *Beowulf* et *l'Évangile de Lindisfarne* appartiennent au type III peut indiquer le statut typologique des indéfinis sous la négation des langues indo-européennes préhistoriques (Ingham 2007).<sup>1</sup>

Le latin classique appartenait à la fois aux types II (V – NI) et III (NV – I). Ses mots n- comme *nemo*, *nihil* etc. s'étaient formés par l'agglutination du syntagme négatif *ne* et des lexèmes signifiant des entités les plus petites possibles, p. ex. *nihil* < *ne* + *hilum* (Fruyt 2008). Il employait également des indéfinis de polarité comme *ullus*, accompagnés d'un marqueur de négation.

La concordance négative (« cumul des négations ») reste assez marginale en latin classique, ayant une nuance emphatique<sup>2</sup>.

(8) *Neque ego homines magis asinos numquam uidi*  
(Plaut. *Pseud.* 136)  
«Et je n'ai jamais vu d'individus plus abrutis»

Elle est fréquente en latin tardif, selon Molinelli (1989), appréciation qui est appuyée par les observations que nous allons présenter dans le présent article.

### 3. LE CYCLE DES INDEFINIS

Dès les premiers textes en très ancien français, parus aux IX<sup>ème</sup>-X<sup>ème</sup> siècles, la particule de négation *non*, très tôt réduit à *ne*, accompagnait les indéfinis, surtout *nul*, dans les négatives:

(9)a *In nulla ajudha contra L. nun li iu er*  
*Serm. Stras. 32, (842)*  
en aucune aide contre L. ne lui y serai  
« Je n'apporterai pas de l'aide à Lothaire dans cette affaire »

(9)b *Nule cose non la pouret omque pleier* *Eul. 9 (v. 880)*  
Aucune chose ne la pouvait jamais plier  
« Rien ne pouvait jamais la faire plier »

(9)c *Ne soth nuls om qu'est devenguz.* *S. Lég. 72*  
Ne sut nul homme que est devenu  
« Personne ne savait ce qu'il était devenu »

<sup>1</sup> Voir également FRUYT (2008) pour le cas de l'osque, langue sans mots n-.

<sup>2</sup> ORLANDINI (2001 : 72).

Cependant, et en dépit de l'étymologie de *nul*, il ne s'agissait pas d'un système d'indéfinis de type I, car l'indéfini *nul* s'employait également dans des contextes virtuels, comme les propositions comparatives, et les propositions subordonnées à une principale négative, p. ex. :

(10)a. Plus vus amai que nule creature

*Saint Alexis* 483 (vers 1050)

« Je vous aimais plus que qui que ce soit »

(10)b. « Ne placet Dieu » ço li respunt Rollant/« Que ço seit dit de nul hume vivant. »

*Chanson de Roland* 1074-5 (fin XIème)

« Ne plaise à Dieu », lui répond Rolland, « Que ce soit dit de qui que ce soit »

*Nul* en ancien français était par conséquent un terme de polarité, plutôt qu'un élément négatif comme *nullus* en latin classique (Foulet 1930, Roberts 2000). Cela vaut également pour *ne* coordonnant, p. ex. :

(11)a. Que val cist crit, cist dols ne cesta noise ?

*Saint Alexis* 502 (vers 1050)

« Que signifient ces cris, cette lamentation et ce vacarme ? »

(11)b. Asez est melz qu'il i perdent lé chefs/que nus perduns l'onur ne la deintet.

*Chanson de Roland* 44-5 (fin XIème)

« Il vaut bien mieux qu'ils perdent leur tête plutôt que nous perdions notre honneur ou nos biens. »

C'était également vrai des indéfinis *negun* (< *nec unum*), *nesun* (< *nec ipse unum* ?) qui comme *nul* s'accompagnaient de *ne* dans les énoncés négatifs, p. ex. :

(12) Li mur erent espés et halt, qui ne criement negun asalt

*Éneas* 1, p.14, v.44

« Les murs étaient épais et hauts, et ne craignaient aucune attaque »

Comme *nul*, *negun* et *nesun* s'employaient en contexte virtuel, p. ex. :

(13)a. ... de coi il ait nesun encombrement.

*Eb.* 967

« ... dont il ait quelque encombrement »

(13)b....si vous en avez negune [sc. pecule]/molt vos torra a grant rancune.

*Liv. Manières* 955

« si vous en avez, vous le regretterez beaucoup »

(13)c. Ne se volt desmentir/per nule chose que negunt li deit.

*Epist. Stephani 7, 2*

« Il ne changera pas d'avis, quoi qu'on lui dise »

L'ancien français rejoignait ainsi l'irlandais et d'autres vieilles langues celtiques de type III, langues sans indéfini négatif.<sup>3</sup> L'absence d'indéfinis proprement négatifs se remarque également dans les autres langues romanes médiévales (Martins 2000).

Le système du type NV – I de l'ancien français a fait place en français moderne à un système de type NV - NI, puisque les indéfinis comme *nul*, *aucun*, *personne*, etc. ne se retrouvent plus que dans le contexte d'un énoncé négatif (Muller 1991, Larrivée 2004).<sup>4</sup> On pourrait voir dans cette évolution un épisode du cycle de Jespersen (1917) selon qui la syntaxe de la négation, dans la diachronie de plusieurs langues européennes, a évolué de façon cyclique : la négation s'exprimait d'abord par un seul élément, *ne*, ensuite par la négation bi-partite *ne ... pas*, et à nouveau, en français « avancé », par un seul élément, *pas*. Jespersen a également constaté une évolution en ce qui concerne le cumul des négations, qui semblait aller de pair avec les changements survenus dans l'expression de la négation propositionnelle, du moins dans les langues germaniques. En français une évolution dans la syntaxe des indéfinis est perceptible, puisque le français moderne a avancé de l'étape de (14)a à celle de (14)b:

(14)a. *Ne ... nul* (ancien français) : L'indéfini est un terme de polarité

(14)b. *Ne ... aucun* (français moderne) : L'indéfini est un mot n-, avec concordance négative

Certes, il ne s'agit pas encore d'une évolution cyclique, mais plutôt du simple passage d'un stade à un autre. Cependant, du moment où on prend en compte le latin tardif, de type NV-NI, on obtient le premier volant du cycle, comme suit :

<sup>3</sup> Même la particule *pas* pouvait s'employer sans valeur négative explicite dans un énoncé virtuel, p. ex. une proposition hypothétique :

Que dites vos? les avrai mie?/Vez, por le cors sainte Marie,

S' il daingne pas parler ancor? *Roman de Renart*. Branche 11. p.

104.v. 12623

« Que dites-vous ? Je ne les aurai pas ? Voyez, par le corps de la Sainte Vierge, si par hasard il daigne parler déjà. »

<sup>4</sup> A quelques rares exceptions près.

(15) *Nec/non .. . Nullus* (latin tardif) L'indéfini est un mot n-, avec concordance négative

(15)a. (= 14a) *Ne ... nul* (ancien français) : L'indéfini est un terme de polarité

(15)b. (= 14b) *Ne ...aucun* (fr. moderne) : L'indéfini est un mot n-, avec concordance négative

Le français moderne aurait ainsi retrouvé le schéma de départ, ce qui confirmerait l'applicabilité de la notion du cycle de Jespersen à la diachronie des indéfinis du français. Il s'agirait à ce moment-là d'un processus qui dépasse l'histoire du français proprement dit, mais cela n'a rien d'un défaut. Puisqu'on suppose que l'ancien français a hérité des caractéristiques du latin tardif, la continuité linguistique ainsi envisagée représente un gain théorique considérable, et rend compte en quelque sorte du caractère progressif de la transmission langagière, où les périodisations des théoriciens ne correspondent à aucune réalité vécue.

Pour rendre raison de l'évolution cyclique de la syntaxe des indéfinis ainsi posée, il nous convient de déterminer quelles sont la ou les raisons qui ont provoqué la première phase du changement cyclique, du type I au type III, autrement dit : pourquoi l'ancien français aurait-il perdu la CN du latin tardif? Il faudrait aussi se demander dans quelle mesure le latin tardif, tel qu'il a été étudié par Molinelli (1989), représente le langage ordinaire de la Gaule post-romaine. Les locuteurs de celui-ci ont dû après tout être responsables des changements linguistiques en question, car le cycle de Jespersen est conçu comme un processus qui intervient au niveau de la langue parlée, non pas à celui d'une langue de culture. Or, les seules données empiriques permettant une approche scientifique du problème sont les documents en latin tardif écrits en Gaule post-romaine, encore que leur valeur évidentielle paraisse controversée. Le problème a été souvent débattu par des philologues, avec d'un côté Brunot (1905), Lot (1931), et Bourciez (1923), qui ne voyaient dans ces textes que des tentatives maladroites de maintenir le latin, et de l'autre ceux qui, comme Pei (1932), estimaient qu'ils offrent un témoignage fidèle des principaux faits de langue de leur époque.

Il existe pour nous une troisième possibilité, selon laquelle la grammaire de ces textes<sup>5</sup> représente le vernaculaire d'une partie seulement de la population de la Gaule post-romaine, celui décrit par Grandgent (1907 : 3) comme « l'idiome des classes moyennes, issue du latin classique... non pas celui des bidonvilles, ni celui des campagnes » [trad. RI]. C'est l'hypothèse qui sera poursuivie dans le présent article. Dans un premier temps, on interrogera un échantillon

<sup>5</sup> À ne pas dire leur lexique, qui appartient à bien des égards au vocabulaire de la procédure juridique et administrative.



de textes plus étoffé que celui qu'a étudié Molinelli, du moins en ce qui concerne l'apport textuel de la Gaule, dans le but de faire ressortir les grandes tendances de la syntaxe des indéfinis du latin tardif, par rapport à la typologie d'Haspelmath. Nous confronterons ensuite nos résultats aux théories de la diachronie de ces systèmes qui ont été proposées par Haspelmath lui-même et par Willis (à par.), dont il sera question dans la section suivante.

#### 4. LE PROBLEME DE LA DIRECTIONNALITE DU CHANGEMENT

Puisqu'on sait que les systèmes d'indéfinis peuvent évoluer, la question se pose de savoir si en diachronie ils peuvent passer sans restrictions d'un type à l'autre. Haspelmath (1997: 230) a formulé sa réponse dans les termes suivants :

(16) Negative indefinites which are used only in the negation functions are never extended to other functions... A non-negative expression like 'person' 'thing' may under certain conditions become a negative indefinite... I ... reject the claim that the reverse of this process is also a possible diachronic change.<sup>6</sup>

« Les indéfinis négatifs employés exclusivement dans les fonctions négatives n'étendent jamais leur emploi à d'autres fonctions... Un élément non-négatif peut sous certaines conditions devenir un indéfini négatif... [mais] je rejette l'hypothèse selon laquelle le processus inverse soit un changement possible en diachronie. »  
[trad. RI]

Autrement dit, un système de type I peut se transformer en un système de type III, mais pas l'inverse.<sup>7</sup> Pourtant c'est bien cette deuxième évolution qui semble s'être produite entre le latin tardif et les langues romanes, l'ancien français compris. Il est vrai que le latin classique possédait également le type NV – I (p. ex. *non vidit ullum*). Mais cette constatation n'est d'aucun secours puisqu'on suppose que le français vient du latin tardif, non pas du latin classique.

Willis (à par.) soutient le point de vue d'Haspelmath, en associant le postulat de l'unidirectionnalité à des faits d'acquisition. Il rappelle que les enfants apprenant l'anglais langue maternelle introduisent souvent la CN, même si leurs parents ne l'employaient pas, p. ex. :

<sup>6</sup> À noter que Haspelmath semble se contredire en affirmant (p. 233) que le sens initial de *ninguno* était non-négatif mais que (p. 222) *ninguno* en espagnol est formé de *nec* + *unus*, où *nec* était une particule négative focalisante.

<sup>7</sup> Les changements concernant le type II ne sont pas pris en compte.

- (17) There isn't no money. Gary 3;0 (Wells 1985)  
 (anglais, langage enfantin)  
 « Il n'y a pas d'argent »

Ici, *no* remplace l'indéfini virtuel *any*, et entre ainsi en concordance négative avec le marqueur de la négation *-n't*. Willis, qui associe le changement linguistique à des faits d'acquisition, note que les langues NV - I se transforment parfois en langues NV - NI en acquérant la concordance négative,<sup>8</sup> mais tout comme Haspelmath il rejette la possibilité d'une évolution en sens inverse, à savoir NV ... NI -> NV ... I.

- (18) 'In particular, I have doubted the possibility, during ordinary first language acquisition, of the loss of a restriction to negative environments.' (Willis, à par.)  
 « J'ai notamment émis un doute quant à la possibilité de voir la restriction à des contextes négatifs se perdre dans l'apprentissage de la langue maternelle ordinaire. »

L'argument de Willis est certainement appuyé par le fait que les apprenants enfantins du français L1, langue à concordance négative (désormais CN) n'élargissent pas le domaine d'applicabilité des indéfinis négatifs à des emplois virtuels.<sup>9</sup> Autant dire que la valeur [+nég.] attribuée par Martins (2000) aux indéfinis d'une langue de type NV - NI reste bien respectée dans l'acquisition du français moderne langue maternelle.

Or, selon le modèle généralement admis, le passage du latin (tardif) à l'ancien français s'est effectué par le biais de l'apprentissage enfantin. Les lois phonologiques des néogrammairiens, par exemple, sont censées opérer par un processus de changements « naturels », c'est-à-dire de modifications qui s'introduisent grâce à l'appréhension incomplète ou inexacte des états de langue précédents par les apprenants d'une langue maternelle. Cela étant, la transition du système à CN du latin tardif (NV - NI) au système sans CN de l'ancien français (NV - I) présente un sérieux défi à la position soutenue par Willis et par Haspelmath, qui la jugent impossible en termes d'appréhensibilité.

Haspelmath, pour sa part, n'est pas sans connaître la difficulté. Il propose une solution par l'analogie : les mots n- du latin se seraient

<sup>8</sup> Willis cite à ce propos le cas du gallois moderne.

<sup>9</sup> Bien que l'on puisse imaginer des énoncés comme les suivants, où *rien* et *personne* seraient employés dans un contexte virtuel, ils demeurent à notre connaissance inattestés en langage enfantin :

(ii) *On fait un jeu : s'il y a rien dans ta poche, je peux l'avoir ?*

(iii) *On fait un pari : Tu ouvres la porte. S'il y a personne sur le palier, tu lui tires la langue.*

« alignés » sur le modèle des indéfinis non-négatifs romans comme *mai, mais* (< *magis*). Son explication nous semble pourtant peu convaincante, dans la mesure où l'existence de deux classes d'indéfinis ne suffirait pas à provoquer une telle restructuration. En anglais, par exemple, la série des mots n- (*none, never* etc.) ne s'est pas « alignée » sur la série *any, ever* etc. Il faudra donc un autre genre d'explication, qui ne met pas en cause l'apprentissage d'une langue maternelle. Celle que nous proposons se fonde sur la présence en Gaule romaine et post-romaine du scénario de contact linguistique envisagée par Goyette (2000). Lorsqu'une langue à NV – NI se fait apprendre comme L2 par une population dont la langue maternelle possède un système d'indéfinis à NV – I, on sort aussitôt du schéma de transmission évoqué par Haspelmath et Willis. Cela va nous permettre d'aborder le problème sous un autre angle, une fois prise en compte la nature du système des indéfinis du latin tardif.

## 5. EXAMEN DES TEXTES EN LATIN TARDIF ECRITS EN GAULE MEROVINGIENNE

Il paraît indispensable, pour aider la comparaison avec l'ancien français et les vieilles langues celtiques commencée plus haut, de s'assurer dans la mesure de possible des caractéristiques du système des indéfinis du latin de la Gaule post-romaine. Nous avons donc entrepris une analyse empirique des données disponibles, rangées dans des catégories qui correspondent aux schémas d'Haspelmath (1997). Ont été recueillies les occurrences d'indéfinis en latin tardif dans des textes répondant aux critères a) d'avoir été rédigés en Gaule, et b) d'exister dans des manuscrits antérieurs au IX<sup>ème</sup> siècle.<sup>10</sup> Ce sont : Les *Concilia* du VI<sup>ème</sup> siècle (511-554), sorte de comptes-rendus de conciles d'évêques, MGH *Leges* t. III, les *Diplomata* éd. J. Tardif, chartes rédigées par les maîtres du palais mérovingiens, les *Chartae Latinae Antiquiores* ts. V, VII, XIV et XV, chartes rédigées en Gaule au VIII<sup>ème</sup> siècle, et les *Formulae Andecavenses*, de date incertaine, mais que l'on attribue généralement au VII<sup>ème</sup> ou à la fin du VI<sup>ème</sup> siècle.

Il s'agissait d'abord de savoir si les indéfinis mots n- du latin classique, en l'occurrence *nullus, numquam* et *nihil*, se doublaient dans ces textes d'une particule de négation ayant une portée sur la phrase (*non/nec*) ; p. ex. :

<sup>10</sup> Et par conséquent non suspects d'altération due à la réforme carolingienne du latin médiéval, qui cherchait à réimposer plus ou moins les normes du latin classique.

(19)a. ... *ut in postmodum **nulla** altercacio inter nos **non** debeat esse.*

FA 20, 14

« ... pour qu'à l'avenir il n'y ait aucune dispute entre nous »

(19)b. *Nec ipso iumento **numquam** habui.*

FA 8, 36

« Et je n'ai jamais eu ce cheval »

Les résultats de ces décomptes sont présentés dans le tableau qui suit :

Tableau 1: Occurrences de mots n- en latin tardif, textes rédigés en Gaule, VIème-VIIIème siècles

	<i>Concilia</i> (VIème siècle)			Textes des VIIème- VIIIème siècles		
	+ <i>non/nec</i>	- <i>non/nec</i>	Total	+ <i>non/nec</i>	- <i>non/nec</i>	Total
<i>nullus</i>	0	51	51	52	8	60
<i>numquam</i>	0	2	2	5	15	20
<i>nihil</i>	0	7	7	2	5	7
Total	0	60 (100%)	60	59 (68%)	28	87

On constate que dans les *Concilia*, écrits pendant la première moitié du VIème siècle à peu près, la norme classique est maintenue sans exception, alors que dans les textes des VIIème-VIIIème siècles elle est largement enfreinte. À cette époque-ci, la CN est devenue normale, surtout avec *nullus*, alors qu'elle était absente des *Concilia*. Bien que nos données soient de taille relativement modeste, le système des indéfinis représenté par les textes du VIIème et VIIIème siècles se distingue nettement de celui des *Concilia* ; entre ces dates une évolution dans le statut de la CN dans le diasystème des latinophones éduqués a dû se produire.

Il fallait en outre vérifier si les indéfinis comme *nullus* s'employaient en dehors de contextes négatifs, à l'instar de *nul* en ancien français, question qui n'a pas été soulevée par Molinelli (1989) pour les textes qu'il a examinés. On pourra ainsi déterminer le statut du latin tardif de la Gaule par rapport à la typologie de Haspelmath (1997).

En l'occurrence, les relevés de données dans les contextes virtuels n'ont montré aucune évolution. Ni au VIème ni aux VIIème-VIIIème siècles *nullus*, *numquam* etc. ne se retrouvent toujours pas

en contexte virtuel, où on voit plutôt *ullus*, *aliquis*, *quisquis* ou *quisquam* :

(20)a. ...*aut ullus de heredibus meus* FA 6, 18  
« ... ou quelqu'un de mes héritiers »

(20)b. ... *absque ulla mora vel delatacione* Diplomata 73,34  
« sans aucun retard ou délai »

(20)c. *Si fuerit aliquis de propinquis meis ... qui contra hanc cessione agere aut infringere ...*

*presumpserit...* FA 18, 2

« Si il y avait quelqu'un de mes proches... qui aurait la présomption d'agir contre cette cession ou d'en violer les termes... »

On observe comme coordonnant en contexte virtuel *aut* ou *vel*, jamais *nec*. La confusion entre indéfinis spécifiques et non-spécifiques en latin tardif notée par Bortolussi (2010) est également présente dans ces textes.<sup>11</sup>

En contexte assertif, est utilisé surtout *aliquis*, p. ex. :

(21)a. *Veniens homo... interpellabat aliquo homine.* Diplomata 8,2

« Un homme arrive... et interroge quelqu'un »

(21)b. *Aliqui ex ipsis qui in infidelitate nostre fuerunt inventi per eorum cannonis fuirunt iudecati.* Diplomata 44, 28

« Quelques-uns de ceux qui ont été retrouvés infidèles furent jugés selon leur droit canonique »

Les deux systèmes, celui des textes en latin tardif écrits en Gaule, et celui de l'ancien français, peuvent se résumer comme suit :

Tableau 2 : Comparaison des systèmes d'indéfinis du latin tardif du VII<sup>ème</sup>-VIII<sup>ème</sup> siècles et de l'ancien français

<u>Contexte</u>	<u>positif</u>	<u>virtuel</u>	<u>négatif</u>
<b>latin tardif</b>			
indéfini	<i>aliquis</i>	<i>aliquis/ullus</i>	<i>nullus</i>
coordonnant	<i>aut/vel</i>	<i>aut/vel</i>	<i>nec</i>

<sup>11</sup> Ceci dans les *Concilia* autant que dans les textes des VII<sup>ème</sup>-VIII<sup>ème</sup> siècles.

**ancien français**

indéfini	<i>aucun</i>	<i>nul</i>	<i>nul</i>
coordonnant	<i>ou</i>	<i>ne</i>	<i>ne</i>

La différence est tout à fait nette en ce qui concerne les contextes virtuels, où les indéfinis mots *n-* du latin tardif n’empiétaient pas sur le domaine d’*ullus, aliquis* etc. Le latin tardif des documents mérovingiens des VII<sup>ème</sup>-VIII<sup>ème</sup> siècles est donc incontestablement une langue de type NV – NI, selon les critères d’Haspelmath (1997). Cela étant, les questions qui se posent sont de savoir comment l’état de langue représenté par ces textes a pu évoluer vers celui de l’ancien français, et dans quel cadre temporel.

## 6. ESQUISSE D’UNE SOLUTION

Pour répondre aux questions posées dans la section précédente, nous proposons que la langue des documents mérovingiens ne représente le dialecte que d’une des communautés de locuteurs habitant la Gaule à l’époque de la basse latinité. C’était celui des citadins, et des couches sociales qui bénéficiaient des restes de la civilisation romaine, surtout en ce qui concernait la scolarité, et dont étaient issus les lettrés qui s’occupaient de la documentation écrite. Or, selon notre hypothèse, il se trouvait en Gaule une autre communauté de locuteurs, correspondant certainement à la grande masse de la population, qui avait acquis une forme de latin calquée sur un substrat celtique. Il s’agissait d’une population campagnarde, non-scolarisée, ayant très peu d’opportunités, non seulement pour acquérir le latin relativement cultivé d’un Grégoire de Tours et de ses homologues, mais encore pour apprendre le latin parlé des villes. La situation sociolinguistique de cette communauté de locuteurs correspondait donc à celle des locuteurs responsables des changements grammaticaux qui ont simplifié le latin par un processus de créolisation, dans l’optique de Goyette (2000).<sup>12</sup> Admettons que dans le cas présent il ne s’agissait pas de la formation d’un créole proprement dit, mais plutôt des effets de contacts linguistiques. Nous

<sup>12</sup> Cet auteur envisage surtout une phase de créolisation ayant lieu au moment de l’expansion du latin sur l’ensemble de la péninsule italienne, donc avant l’époque qui nous concerne ici. Nous estimons cependant qu’en principe le remplacement dans les variétés créolisées du système NV - NI du latin parlé par un système NV-I a pu se produire partout où les Romains ont conquis des populations celtophones. Il s’agirait alors d’une tendance qui a duré plusieurs siècles.

retenons néanmoins de l'approche de Goyette la notion essentielle de communautés de locuteurs bien distinctes qui parlaient latin chacune à sa façon.

Les faits linguistiques révèlent en effet deux courants historiques en ce qui concerne l'évolution, à partir du latin classique, des indéfinis sous la négation. D'une part, on note la formation de nouveaux indéfinis négatifs, à un stade qui a certainement devancé l'éclatement du latin, car *nesun*, *negun* et leurs équivalents se retrouvent dans plusieurs langues romanes. Il s'agit là d'un phénomène de grammaticalisation, qui rappelle la première création de mots n- en latin évoquée par Fruyt (2008), (cf. supra). Le fait qu'un élément négatif (*ne* ou *nec*) se soit incorporé dans le sémantisme de ces indéfinis indique que cette évolution est intervenue à un moment où les indéfinis mots n- gardaient encore leur valeur négative. Par ailleurs, les mots n- se faisaient renforcer de plus en plus par les marqueurs de négation *non* et *nec*. Ce courant, donc, est celui du latin tardif, tel qu'on le reconnaît dans les textes mérovingiens étudiés plus haut, qui ont adopté très majoritairement le système d'indéfinis NV - NI.

D'autre part, on constate un courant inverse, qui tend non pas à renforcer le marquage de la négation vis-à-vis des indéfinis, mais à le réduire. Il remplace les indéfinis négatifs du latin classique *nemo*, *nihil* et *numquam* par des formations analytiques à base de *nullus*, comme *nullus homo*, *nulla res*, et *nullo tempore*. Il efface la spécificité négative des indéfinis mots n-, en enlevant le trait [+nég.] à ceux qui vont survivre, comme *nullus*, et en supprimant les items comme *nihil*, où la spécificité négative était sans doute trop fortement ressentie pour qu'ils aient pu subir le même traitement. C'est ce deuxième courant, invisible dans les textes de l'époque post-romaine, qui finira par faire son apparition en ancien français.

Ces deux tendances correspondent à notre avis à deux scénarios par lesquels le latin tardif s'est reproduit à travers les générations. Pour ce qui est de la première tendance, il s'agissait de la transmission ordinaire d'une langue maternelle. En tant que telle, elle subissait bien entendu des modifications grammaticales, en l'occurrence à son système d'indéfinis ; cette modification allait tout à fait dans le sens admis par Willis (à par.), vers la consolidation de la CN, et par conséquent d'une grammaire à NV - NI. Dans le second scénario, par contre, la langue maternelle qui se reproduisait à travers les générations aurait été à peine reconnaissable comme variété native du latin, même sous sa forme populaire présente parfois dans les œuvres de Plaute ou de Pétrone. Il s'agissait bien plutôt d'une variété créolisée, au sens de Goyette (2000). On peut, comme lui, suivre De Dardel (1996) en la désignant comme le proto-roman. Revendiquer ces deux courants langagiers, tout contradictoires qu'ils soient l'un à l'autre, permet de rendre compte de phénomènes qui autrement ne seraient pas faciles à appréhender

dans ce domaine linguistique, où d'un côté les textes indiquent un changement progressif, et de l'autre l'analyse comparative et historique constate une rupture.

Notre hypothèse est donc que cette deuxième évolution s'est réalisée par le biais de l'apprentissage du latin comme langue seconde par des locuteurs appartenant à un substrat celtophone. Sous l'influence de ce substrat, les premières générations de ces locuteurs ont donné aux indéfinis n- du latin tardif une valeur virtuelle, et le système NV- I s'est consolidé ensuite dans les variétés du *sermo rusticus* des générations suivantes.

Soulignons à ce propos le rôle essentiel de la CN du latin tardif. Le changement s'est amorcé lorsque le système NV – NI fournissait l'*input* à l'apprentissage du latin comme L2 de la part de locuteurs celtophones. Le marqueur de la négation propositionnelle, *non*, qui accompagnait régulièrement les mots n-, comme on a vu, du moins pour les textes tardifs, fonctionnait ainsi comme l'équivalent du marqueur de la négation obligatoire des vieilles langues celtiques. C'est cette isomorphie partielle qui a rendu possible la démarche. Soit une proposition avec CN, où figuraient un indéfini mot n- et le marqueur de négation *non* :

(22) *Sua petitio non habeat nullum effectum*

*Chartes originales*, Acte no. 3955 (937 apr. J.-C.)<sup>13</sup>

« Que sa pétition soit nulle et non avenue »

Notons que l'exemple (22) est tiré d'un document juridique, à défaut bien sûr, d'exemples authentiques de la langue quotidienne dans laquelle l'évolution en question a dû se dérouler, mais il servira à illustrer notre argument. Un énoncé négatif de ce type a subi dans la variété créolisée une réanalyse calquée sur le modèle celtique, qui comportait uniquement des indéfinis de polarité. Ainsi, les mots n- du latin ont perdu le trait [+neg], pour devenir des indéfinis « sous-spécifiés » au sens de Martins (2000). De cette manière, le système à NV – I se serait établi dans le protoroman. La variété avec NV - NI et celle ayant NV – I se seraient côtoyées pendant un laps de temps assez considérable, jusqu'au moment où la deuxième aurait fini par l'emporter, sans doute grâce à sa prépondérance numérique.

Quant à établir la chronologie relative de ces changements, l'absence de documentation dans le cas de la deuxième tendance constatée rend la tâche plus ou moins impossible. On sait seulement que les nouvelles créations comme *negun* < *nec unum* se sont répandues à travers le monde latinophone et que cette évolution a dû par conséquent précéder l'éclatement de la latinité. Ceci est vrai aussi de l'évolution par laquelle les mots n- étymologiques, nouveaux

<sup>13</sup> La citation, choisie à titre d'exemple pour sa concision et la simplicité de sa structure, est extraite d'un document plus récent que ceux que nous avons analysés dans cet article.



arrivants comme *negun* (< *nec unus*) compris, ont perdu leur valeur [+ neg], puisqu'elle est visible dans l'ensemble des langues romanes occidentales.

## 7. QUELQUES CONSIDERATIONS SUPPLEMENTAIRES

Il va de soi que cette hypothèse se confronte à plusieurs difficultés. Peut-on savoir, d'abord, si l'influence d'un substrat celtique a pu jouer le rôle de mécanisme déclencheur du changement? Il se trouve qu'un phénomène analogue s'est produit à une époque plus récente, dans un certain nombre de chartes et autres documents latins pleins d'incorrections qui ont été rédigés en Espagne au XII<sup>ème</sup> siècle. Dans ces textes, *nullus* est traité comme un indéfini sous-spécifié, comme en vieil espagnol, puisqu'il figure dans les propositions virtuelles, comme dans les propositions niées, p. ex. :

(23)a. *Et non inde respondeat ad nullum seniore*

*Diplomas aragoneses* p. 45 (1135)

« Et qu'il n'en réponde à aucun seigneur »

(23)b. *Et qui includerit nullus homo in domo sua pectet LX solidos*

*Fuero de Frias* (XII<sup>ème</sup> siècle)

« Et celui qui enferme quelqu'un dans sa maison doit payer 60 sous. »

(23)c. *Si nullus homo voluerit eis iactare de ista compara...*

*Diplomas aragoneses*, p. 56 (1145)

« Si quelqu'un voulait les priver de cet achat... »

Ces solécismes patents font voir l'influence d'une langue à NV – I sur l'apprentissage de la syntaxe des indéfinis latins. Il s'agit ici de la conjoncture qui à notre sens aurait provoqué le réaménagement du système des indéfinis du latin tardif, lorsque des apprenants celtophones l'ont calqué sur celui de leur langue maternelle. De même, dans le latin incorrect des scribes aragonais du XII<sup>ème</sup> siècle responsables des exemples no. (23), les indéfinis mots n- ont été assimilés à leurs équivalents sous-spécifiés du vieil espagnol. Ces textes nous offrent donc la preuve par la répétition de l'expérience, pour ainsi dire.

On nous objectera peut-être qu'à l'époque du Bas-Empire le substrat celtophone en question, en l'occurrence le gaulois, s'était déjà éteint, et qu'il n'a donc pas pu jouer le rôle de langue substrat responsable de la modification du système des indéfinis. Cette objection n'est pas concluante. L'on ne devrait pas confondre la disparition de preuves écrites de l'existence du gaulois au III<sup>ème</sup>

siècle, et sa disparition comme langue parlée, dans les campagnes surtout. L'avis de Duby & Wallon eds. (1975 : 271) a été que :

« la langue indigène a survécu [à la conquête] et dans les campagnes certainement plus vigoureusement qu'en ville. »

Les fouilles archéologiques indiquent le maintien d'une culture celte en Gaule bien au delà du III<sup>e</sup> siècle (Hatt 1970),<sup>14</sup> et l'implantation de la *latinitas* sous la forme de la religion chrétienne continuait à avancer lentement jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, selon Banniard (1990).

En définitive, la notion de l'influence d'un substrat celtique sur les système des indéfinis n'a rien d'extravagant, puisqu'elle est déjà assez largement reconnue aux niveaux de la phonologie (palatalisations), du lexique, de la morphologie (pluriels en -s) et de la syntaxe (p. ex. les clivées). Tagliavini (1969) résume les recherches portant sur les deux premiers domaines (v. aussi Rouquier 2007).

## 8. CONCLUSIONS

Les vieilles langues romanes se sont écartées typologiquement du latin tardif en ce qui concerne la syntaxe des indéfinis. Notre analyse des documents des VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles a montré qu'entre le latin mérovingien et l'ancien français, le système des indéfinis a évolué du type III au type I de la typologie d'Haspelmath (1997). Or, selon des approches récentes de la question de l'appréhensibilité du phénomène, cette transformation est très rare, et peu susceptible d'être expliquée en termes de l'acquisition d'une langue maternelle. Cela posait problème dans la mesure où l'on attribue normalement l'émergence des vernaculaires romans à une transmission linguistique « naturelle ».

Il a fallu donc repenser la diachronie du phénomène en le situant au niveau de l'acquisition imparfaite du latin tardif par des locuteurs d'une langue typologiquement distinct du latin, du moins en ce qui concernait les indéfinis. L'appartenance au type NV – I non seulement de l'ancien français, mais de toutes les vieilles langues romanes occidentales, s'expliquerait selon nous par la présence d'un substrat celtophone s'étendant sur une grande partie de l'Europe occidentale. Sans lui, la grammaire des indéfinis du latin tardif se serait prolongée pour devenir le modèle typologique de l'ancien français et des autres langues romanes. Nous rejoignons ainsi le point de vue de Crisma et Longobardi (2009), pour qui le cas non marqué en diachronie, notamment en syntaxe, serait celui de l'absence de changements, autrement dit, de l'« inertie », comme ils

<sup>14</sup> La persistance de celle-ci a pu être sous-estimée par la concentration des fouilles dans le secteur nord-est de la France (Pesez 1995), région de plus grande densité de la population franque que l'ouest et le centre.

disent. Dans cette perspective, pour que quelque chose change, au niveau des faits syntaxiques, il faudrait l'impact d'un événement, ou d'une série d'événements, qui sortent d'une manière ou d'une autre de la norme, que ce soit conquêtes, brassage de populations etc. En ce qui concerne l'évolution des indéfinis du latin tardif vers le français moderne, il faudrait reconnaître, non pas l'effet inéluctable d'un changement cyclique au sens de Jespersen, mais plutôt une conséquence de la conjoncture sociolinguistique de la Gaule au temps du Bas-Empire.

## TEXTES SOURCES

'Concilia' : *Concilia aevi merovingici*. MGH Leges III éd. F. Maasen. Hanovre : Hahn, 1893.

'FA' : *Formulae merovingici et karolini aevi*, ed. K. Zeumer, MGH legum sectio 5, Hanover, 1886.

'Diplomata' : *Diplomata regum Francorum e stirpe Merovingica*, éd. H. Pertz, Hannover, 1872.

'CLA' : *Chartae Latinae Antiquiores : Facsimile edition of the Latin charters prior to the Ninth Century*, éd. A. Bruckner & R. Marichal, Olten, 1954-.

'Chartes originales' : *Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, éd. Giraud, J.-B. Renault et B.-M. Tock, Université de Nancy 2 : Centre de Médiévisitque Jean Schneider.

## SITES WEB

Chartes latines médiévales d'Espagne :-

<http://www.albertobasabemartin.com/estudio/1parte.pdf>

<http://humanidades.cchs.csic.es/ih/paginas/fmh/frias.htm>

## OUVRAGE CITES

BANNIARD, M., 1990, « Genèses linguistiques de la France », dans : R. Delort (éd.), *La France de l'an mil*, Paris : Editions du Seuil. 214-229.

BANNIARD, M., 1992, *Viva voce: Communication écrite et communication orale du IVe au IXe siècles*, Paris, Etudes Augustiniennes.

BAUER, B., 1995, *The emergence and development of SVO patterning in Latin and French*, Oxford University Press.

BORTOLUSSI, B., 2010, « Quelques quelque(s) en latin », dans : L. Tovina (éd.), *Déterminants en diachronie et synchronie*, Paris, Projet ELICO publications, 14-30.

BOURCIEZ, E., 1932, *Précis historique de phonétique française*, Paris, Klincksiek.

- BRUNOT, F., 1905, *Histoire de la langue française* t. 1., Paris, A. Colin.
- CRISMA, P, & LONGOBARDI, G., 2009, «Change, relatedness and inertia in historical syntax», dans : P. Crisma & G Longobardi, (eds), *Historical syntax and linguistic theory*, Oxford University Press.
- DAHL, Ö., 1979, «Typology of sentence negation», *Linguistics* 17.79–106.
- DE DARDEL, R. ,1996, *À la recherche du protoroman*, Tübingen, Max Niemeyer.
- DUBY, G. & A. WALLON (sous la direction de), 1975, *Histoire de la France rurale, t. 1 : la formation des campagnes françaises des origines à 1340*, Paris, Seuil.
- FRUYT, M., 2008, «Négation et grammaticalisation en latin», *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout*. No. 1.
- GOYETTE S., 2000, «From Latin to early Romance : a case of partial creolisation ? », dans : J. McWhorter (éd.), *Language change in pidgins and creoles*, Amsterdam : Benjamins, 103-131.
- HATT, J.-J., 1970, *Les celtes et les gallo-romains*, Genève, Nagel.
- FOULET, L., 1930, *Petite Syntaxe de l'Ancien Français*. Paris, Champion.
- GRANDGENT, C., 1907, *Vulgar Latin*, Boston, USA, D.C. Heath.
- HASPELMATH, M., 1997, *Indefinite Pronouns*, Oxford University Press.
- INGHAM, R., 2007, «NegP and negated constituent movement in the history of English», *Transactions of the Philological Society* 105,3, 1-33.
- JESPERSEN, O., 1917, *Negation in English and other languages*, Copenhagen, Andr. Fred. Horst & Son.
- LARRIVEE, P., 2004, *L'Association négative : de la syntaxe jusqu'à l'interprétation*, Genève, Droz.
- LOT, F., 1931, «A quelle époque a-t-on cessé de parler latin ? » *Bulletin Du Cange* 6,97-159.
- MCWHORTER, J., 2007, *Language Interrupted*. Oxford University Press.
- MARTINS, M.-A., 2000, «Polarity items in Romance: underspecification and lexical change», dans S. Pintzuk, G. Tsoulas & A. Warner (eds.), *Diachronic syntax: models and mechanisms*, OUP. 191-219.
- MOLINELLI, P. ,1989, «Double negation from Latin to Italian», dans G. Calboli (ed.), *Subordination and Other Topics in Latin*, Amsterdam, Benjamins, 611 sqq.
- MULLER, C. ,1991, *La négation en français*, Genève, Droz.
- ORLANDINI, A., 2001, *Grammaire fondamentale du latin, t.VIII : Négation et argumentation en latin*, Louvain, Peeters.
- PEI, M., 1932, *The Language of the Eighth century texts in Northern France*, New York, Carranza & co. Inc.
- PESEZ, J.-M., 1995, «Sur l'archéologie rurale en France septentrionale: Quelques questions en guise de bilan», *Ruralia I Supplementum* 5, Prague.

- ROBERTS, I., 2000 «Some Remarks on the Diachrony of French Negation», *DELTA* 16, 201-219.
- ROUQUIER, M., 2007, « Les constructions clivées en ancien français et en moyen français », *Romania*, t. 125, 167-212.
- TAGLIAVINI, C., 1969, *Le origini delle lingue neolatine*. 5<sup>ème</sup>éd. Bologna, Riccardo Pàtron.
- VIELLIARD, J., 1927, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque Mérovingienne*, Paris, Champion.
- WELLS, G. ,1985, *Language Development in the pre-school years*, Cambridge University Press.
- WILLIS, D., à par., «Negative polarity and the quantifier cycle: Comparative diachronic perspectives from European languages», dans P. Larrivée & R. Ingham (eds.), *The evolution of negation*, Berlin, Mouton.